

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

130/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Hommage National aux Victimes du Terrorisme
Modification de l'arrêté n° 121/2025 du 18/02/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la demande de la MAIRIE, 18 Faubourg Saint Roch - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier les horaires de la cérémonie précisés dans l'arrêté n° 121/2025 du 18/02/2025 ;
Considérant qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la cérémonie du dépôt de gerbes à l'occasion de l'Hommage National aux Victimes du Terrorisme, le mardi 11 mars 2025 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- ARRETE -

Article 1 : Les horaires précisés dans l'article 1 de l'arrêté n° 121/2025 du 18/02/2025 sont modifiés comme suit : de 10 h 15 à 11 h 45.

Les autres prescriptions de l'arrêté n° 121/2025 du 18/02/2025 sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 20 février 2025

<p>Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte</p> <p>Publié ou notifié le 06 MARS 2025</p>
--

Date de mise en ligne sur le site internet :

10 MARS 2025

Par déléation du Maire,
L'Adjoint



Philippe SEGUIN